

APPEL À PROPOSITIONS

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Adresse permanente : Avenue Jean-Paul II, 01 B.P. 1387, Abidjan, Côte d'Ivoire

Département du Développement du secteur financier/ PIFD 1

Email: adfi@afdb.org

APPEL D'IDÉES SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE NUMÉRIQUE POUR LA FACILITÉ POUR L'INCLUSION FINANCIÈRE NUMÉRIQUE EN AFRIQUE (ADFI)

Contexte

En partenariat avec la Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF), l'Agence française de développement (Afd) et le gouvernement luxembourgeois (les premiers bailleurs de fonds), la Banque africaine de développement (BAD) « ci-après dénommée la Banque », a créé la Facilité pour l'inclusion financière numérique en Afrique (ADFI). Structurellement, l'ADFI est composée d'un fonds fiduciaire multidonateurs et d'un financement par emprunt de la Banque et son horizon de placement prévu est de dix (10) ans. L'ADFI a été créée en juin par la Banque, lors de ses Assemblées annuelles à Malabo (Guinée équatoriale).

Grâce à des investissements catalytiques et stratégiques dans les services financiers numériques (SFN) dans toute l'Afrique, l'ADFI cherchera à éliminer les obstacles à la croissance et à l'adoption des SFN afin d'accélérer l'inclusion financière en général et de réduire l'écart entre les sexes dans le domaine de l'inclusion financière en particulier. Il importe de noter que la conception de l'ADFI repose sur une étude continentale exhaustive qui a établi que les interventions catalytiques d'inclusion financière numérique seront à même d'avoir un impact sur un marché communément dénommé le Marché adressable total ou MAT de 332 millions d'adultes financièrement exclus sur le continent, dont 60 % de femmes.

Objectifs et critères de financement

Conformément à sa volonté d'avoir un effet catalyseur, l'ADFI s'efforcera de jouer un rôle additif dans l'écosystème de l'inclusion financière sur le continent et, en investissant, donnera la priorité aux projets ayant un impact potentiel maximal. Les projets financés doivent démontrer des retombées positives (directes ou indirectes) sur les moyens de subsistance des parties prenantes, en particulier le bas de la pyramide, les femmes et les communautés et groupes vulnérables. Par conséquent, **les dons et prêts accordés par le Fonds spécial doivent promouvoir au moins la réalisation de l'un des objectifs suivants, la préférence étant accordée aux projets qui favorisent des multiples des éléments suivants** (collectivement dénommés les « Objectifs d'inclusion financière ») :

- i. D'ici à 2025, 80 % de la population adulte en Afrique sera financièrement incluse et desservie par un réseau respectant les principes qui régissent les Projets de niveau 1 (L1P) : www.leveloneproject.org. Les principes qui régissent les Projets de niveau 1 sont des principes fondamentaux de conception pour la mise en place d'un système de paiement pro pauvres, en boucle ouverte, de type « push », en temps réel, irrévocable, géré par les participants, permettant un règlement le même jour, fonctionnant selon le principe de recouvrement des coûts et disposant d'un service commun de détection et de gestion de la fraude.

- ii. D'ici à 2025, 100 % du marché adressable total (MAT) des adultes financièrement exclus sur le continent Africain (332 millions d'adultes dont 60 % de femmes) sera accessible et financièrement inclus grâce à des cadres réglementaires favorables au SFN et à une infrastructure de SFN pro pauvres et respectant les principes qui régissent les L1P, notamment des comptes d'opération numériques entièrement interopérables pour les adultes.
- iii. La réduction de l'écart entre les sexes en matière d'inclusion financière.

Critères de financement

- i. Les projets du secteur public doivent s'efforcer d'être en conformité avec les priorités nationales et/ou régionales afin d'accroître les chances d'adhésion et de soutien des autorités.
- ii. Dans la mesure du possible, il ne doit pas exister de chevauchement entre un projet et d'autres projets déjà en cours d'exécution par le truchement d'autres mécanismes, sauf s'il existe un argumentaire solide.
- iii. Les bénéficiaires et les promoteurs de projet doivent être basés en Afrique ou fournir la preuve d'un partenariat avec des entités africaines, et montrer que les activités, opérations et projets proposés seront exécutés en Afrique.
- iv. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une condition d'éligibilité, une attention particulière doit être accordée aux projets potentiels qui profitent à deux ou plusieurs pays membres régionaux et régions, dans la mesure où ceci renforce l'intégration régionale et optimise l'impact des ressources de l'ADFI. Les opérations de l'ADFI doivent prendre en compte également les plans de développement économique et social des pays membres régionaux.
- v. Les bénéficiaires potentiels doivent être des institutions légalement constituées qui existent depuis au moins trois ans et dont la gestion est rentable.
- vi. À la discrétion du conseil d'administration de l'ADFI, et, le cas échéant, les administrateurs de la Banque africaine de développement, toute considération de financement prendra en compte les projets apportant des solutions innovantes ou des véhicules spéciaux spécialement conçus avec une démonstration claire de l'ampleur et de l'impact du projet.

Domaines d'intervention

Les interventions de l'ADFI concernent les secteurs privé et public et s'aligneront sur les quatre piliers suivants:

	PILLIER	INTERVENTION
I.	Infrastructure	Mise en place et modernisation des systèmes de paiement numérique (nationaux et régionaux); interopérabilité des systèmes de paiement (nationaux et régionaux); extension et interopérabilité des réseaux d'agents et de commerçants; identification numérique; registres numériques (pour les secteurs clés); infrastructure du marché, par exemple, bureaux de renseignements sur le crédit et plateformes de e-commerce, connectivité mobile.
II.	Politiques et réglementation	Diagnostic des SFN, y compris des études de faisabilité, des recherches, des évaluations institutionnelles; élaboration de la stratégie en matière de SFN; examen et harmonisation de la réglementation.
III.	Produits et innovation	Microproduits numériques, y compris le crédit, l'épargne, l'assurance, les retraites; numérisation des chaînes de valeur agricoles, du secteur des transports, des paiements publics, y compris les salaires, les prestations sociales, le recouvrement des recettes et impôts; systèmes de sécurité numérique.
IV.	Renforcement des capacités	Programmes de sensibilisation de la clientèle, programmes d'éducation financière numérique, renforcement des capacités des autorités de surveillance, institutions commerciales, etc.
<p>Intégration de la dimension genre dans les quatre piliers. 60 % de tous les projets de l'ADFI seront sensibles aux questions de genre et 15 % seront porteurs de transformation en matière de genre**</p> <p>** Investissement intentionnel basé sur le genre: conçu pour réduire les inégalités d'accès des femmes et des hommes aux ressources, par exemple en améliorant la condition des femmes et des filles.</p> <p>** Investissement transformatif axé sur le genre: vise à transformer les relations de pouvoir entre les sexes, à s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité entre les sexes et/ou à renforcer l'autonomisation des femmes et des filles.</p>		

Paramètres clés du projet

- i. La durée acceptable des projets est de 2 ans maximum pour les projets nationaux et 3 ans maximum pour les projets régionaux.

- ii. **La Banque invite les entreprises, les coentreprises, les consortiums d'entreprises, les associations, les institutions des secteurs public et privé à soumettre des concepts concernant les quatre principaux piliers d'intervention mis en évidence ci-dessus (en proposant des projets avec pour intention d'améliorer le gap entre les sexes et/ou porteurs de transformation en matière de genre et ayant un caractère transversal) qui permettront d'exploiter les services financiers numériques pour accroître l'inclusion financière globale et réduire l'écart entre les sexes.**

Remarque : Dans le cas de coentreprises ou de consortiums, la proposition précisera qui est le chef de file qui agira au nom des autres entreprises ainsi que le rôle joué par chaque partie dans la coentreprise.

- iii. **Évaluation :** Les propositions reçues seront évaluées à deux niveaux. Premièrement, une évaluation préliminaire visant à déterminer la viabilité et à établir une liste restreinte de propositions potentielles de financement pour les quatre piliers d'intervention et une deuxième évaluation plus détaillée des propositions présélectionnées, qui aboutira à la sélection des propositions les plus appropriées. Voici les principaux éléments qui seront pris en compte lors de l'évaluation :

a.	Viabilité du projet proposé	15%
b.	Expertise et antécédents des candidats par rapport aux projets proposés	25%
c.	Capacité d'exécution à grande échelle des	
d.	candidats	20%
e.	Impact potentiel du projet	<u>40%</u>
	Total	100%

- iv. **La proposition comportera 5 pages maximum (Arial 11) et contiendra les informations suivantes :**

- Le pilier sur lequel est axée l'intervention.
- Le profil de l'organisation, y compris sa mission et sa vision.
- L'expérience de l'organisation, en particulier dans le domaine des SFN et du pilier d'intervention choisi.
- Le problème à résoudre en donnant le maximum de détails sur la situation actuelle, y compris les interventions en cours ou prévues d'autres acteurs de l'écosystème financier numérique.
- La solution proposée en précisant :
 - la durée prévisionnelle du projet ;

- la portée du projet, c.-à-d. nationale ou régionale ;
- la conception de bout en bout du projet ;
- Le coût estimatif du projet ;
- la structure de financement du projet proposée, c'est-à-dire : don, prêt ou don et prêt ainsi que la contribution des propriétaires
- l'impact prévu du projet et sa flexibilité ;
- les Indicateurs clés de performance (KPI) pour la mesure des résultats, qui comprendront le nombre attendu de bénéficiaires et des données de base ventilées par sexe pour faciliter l'analyse d'impact.

Éligibilité

Les dons et prêts peuvent être accordés aux entités suivantes :

Institutions financières (bancaires et non bancaires), prestataires de services de transfert de fonds et de paiement, agrégateurs de paiements, opérateurs de réseaux mobiles, émetteurs de monnaie électronique, sociétés de FinTech, autorités de régulation (y compris les banques centrales, les autorités de régulation des télécommunications, les autorités de protection des consommateurs et de concurrence), ministères, entités économiques régionales et sous régionales.

La présélection et la sélection se feront conformément aux règles et procédures de la Banque en matière de passation des marchés. La Banque n'est pas tenue de présélectionner une société, une coentreprise, un consortium, une entité publique ou une association.

CALENDRIER RELATIF A L'APPEL

Date de publication	30/07/2019
Réponses aux questions sur l'appel à propositions (date limite)	15/08/2019
Date de soumission	15/09/2019
Date de feedback concernant la première évaluation	25/10/2019

Si vous ne recevez pas de feedback sur votre candidature avant le 30 octobre 2019, considérez que votre demande n'a pas eu de succès.

Les parties souhaitant répondre au présent appel à propositions peuvent envoyer leurs éventuelles demandes de renseignements à l'adresse suivante : adfi@afdb.org. Pour en savoir plus sur les conditions de financement de l'ADFI, veuillez consulter le site Web de la Banque en cliquant sur le lien suivant : <https://www.afdb.org/en/adfi>

Pour postuler, veuillez remplir le formulaire de proposition ci-joint. Les propositions doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : adfi@afdb.org

Veuillez indiquer votre pilier d'intervention en objet de votre courrier, par exemple : « *Pilier Infrastructure de la proposition de l'ADFI* ». Si le projet proposé est porteur de transformation en matière de genre, veuillez inclure le mot Genre dans votre titre, c'est-à-dire, « *Proposition_Genre_Pilier Renforcement des capacités* ». **Toutes les propositions doivent être soumises avant le 15 septembre 2019 à minuit, heure d'Abidjan (GMT).**

La Banque et l'ADFI se sont engagées à combler l'écart entre les sexes en matière d'inclusion financière. Les sociétés sont encouragées à soumettre des propositions de projets porteurs de transformation et sensibles aux questions de genre.

<ul style="list-style-type: none"> • Depuis combien de temps le problème existe-t-il ? • Le problème a-t-il déjà été résolu auparavant et quels en ont été les résultats ? • Quel est l'impact du problème sur les populations cibles et les populations environnantes ? 	
Portée géographique du projet (préciser)	National <input type="checkbox"/> Régional <input type="checkbox"/>
Nouveau projet ou mise à l'échelle d'un projet mis en œuvre ? (expliquer)	
Indiquer le domaine d'intervention en relation avec les quatre piliers d'intervention des IFDA (fournir une brève description)	Infrastructure <input type="checkbox"/> Politiques et réglementation <input type="checkbox"/> Produits & innovation <input type="checkbox"/> Renforcement des capacités <input type="checkbox"/>
Pertinence du projet par rapport aux besoins des bénéficiaires (veuillez fournir une description)	
Description du projet, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • La justification • Les objectifs 	

<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires cibles • Les activités à réaliser • Le Plan d'évaluation • Les phases du projet avec les activités clés • Durée estimée du projet 	
<p>Intérêt porté à la dimension genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet est-il sensible aux questions de genre ? • Le projet est-il porteur de transformation en matière de genre ? • Quel est l'impact de ce projet sur l'égalité entre les sexes ? • Nombre de femmes ou pourcentage du financement qui profitera aux femmes ? 	
<p>Résultats du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs clés de performance • Nombre de bénéficiaires cibles 	
<p>Type de financement demandé à l'ADFI (en dollar)</p>	<p>Prêt <input type="checkbox"/> Dette <input type="checkbox"/> prêt et dette <input type="checkbox"/></p>

Contribution financière d propriétaire au projet (en dollar)			
Montant total demandé (en dollar) + Contribution du propriétaire	Prêt (en dollar) :	Dette (en dollar) :	-Prêt (en dollar) : -Dette (en dollar) :

III. États financiers de la société

Type d'institution			
Taille du capital-actions (en USD)			
10 principaux actionnaires			
Chiffre d'affaires sur 3 ans (en USD)	2018	2017	2016
Actif net (en USD)	2018	2017	2016
Bénéfice avant impôts sur 3 ans (en USD)	2018	2017	2016
Dettes courantes (en dollar). Préciser l'utilisation et la source du financement			

Financement actuel de la subvention (préciser l'utilisation et la source du financement)	
--	--

IV. Questions préliminaires

Prévoyez-vous un conflit d'intérêts dans la mise en œuvre de ce projet ? Si oui, expliquez.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Y a-t-il des problèmes en suspens qui pourraient limiter votre capacité à accéder aux fonds demandés ? (Restrictions / problèmes de conformité, problèmes juridiques, problèmes politiques, etc.). Si oui, expliquez.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Votre institution a-t-elle octroyé ou bénéficié de prêts d'actionnaires ou d'autres individus liés au personnel ? Si oui, précisez et expliquez.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>